

PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001386077

NATURE DU CONTROLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTROLE

19/06/2025

N° DU PROCES-VERBAL

51092

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S035F085

RAISON SOCIAL :

O.C.T.A.SARL

ADRESSE : SITE DE BEAUCE

35520 LA MEZIERE

02.99.13.13.65

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 035F0421

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation Date C.I. Date 1ere circulation

GG-040-ME

23-05-2022

23-05-2022

Genre Marque Type

VP

HYUNDAI

M10HMCVP003

N° de série dans la série du type Energie

KMHKM81AFNU015719

EL

Kilométrage au compteur Désignation commerciale

178208

IONIQ5

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

HYUNDAI CAPITAL FRANCE

ADRESSE : 19 RUE NICEPHORE NIEPCE

14120 MONDEVILLE

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

2.1.3.b.2. **ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION** : Usure excessive des articulations (AVG)

4.1.2.a.2. **ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT)** : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G,D)

Défaillances mineures

1.1.13.a.1 **GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS** : Usure importante (ARG,ARD)

Document(s) présent(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		2			8	
Force	390		386	329		354
Force roue/roue	390		386	329		354
Taux				72		
Frein de stat.						
Force	305					286
Taux				29		
Pesée du véhicule		957		2008		1051
Suspension						
Efficacité	67		61	71		65
Dissymétrie		9			9	
Dérive	+0.0					
Feux de croisement	-4.0					-4.0

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

